

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_20

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
Redevance SPA

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Absents excusés : Mme CHARRUE Bernadette

Absents non excusés : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

Pouvoirs : Mme CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme MICHAUD Jacqueline

Date d'affichage
26/03/2025

2025_20 – REDEVANCE SPA

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Une convention a été signée avec la SPA de Bourges le 18 novembre 2019.

A partir du 1er janvier 2020 la redevance "Fourrière chiens" est de 0.70 euros x nombre Habitants, soit 167.30 € cette année.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le paiement de la redevance à la SPA de Bourges comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2024
Le Maire
David SOUCHET



La secrétaire,
Jacqueline MICHAUD

